

# Tarifs des réseaux: les SIG devront épouser 50 millions

**Chaleur/fraîcheur** Le Conseil d'État a validé les prix pour 2026. Ceux du chaud baissent et seront assumés par l'entreprise publique.

Des tarifs scandaleux? C'était la polémique du printemps au sujet des prix 2025 des réseaux thermiques structurants (RTS) chargés d'alimenter Genève en chaleur ou en fraîcheur grâce au lac (GeniLac) ou à la géothermie (GeniTerre), histoire de limiter le recours au gaz et au mazout.

Lors de sa séance de mercredi, le Conseil d'État a validé les tarifs 2026. Présentés par la nouvelle magistrate chargée des SIG, Delphine Bachmann, ils baissent de 0,5 centime pour s'établir à 17,3 centimes par kilowattheure (ct./kWh) pour GeniTerre, 19 ct./kWh pour GeniLac chaud et restent inchangés pour GeniLac froid à 21,9 centimes. «La baisse des prix sur le chaud sera assumée par les SIG», précise la magistrate.

L'entreprise devra donc compter sur 50 millions de recettes en moins l'an prochain, alors que l'effort d'investissement en faveur de la pose des RTS est important. Il s'élevait en 2024 à 95 millions par an. La même année, l'entreprise versait d'ailleurs «69 millions de francs de redevances à ses propriétaires (l'Etat et les communes genevoises), ainsi que 15 millions de francs de dividendes et d'intérêts sur le capital de dotation.»

D'autres efforts ont été consentis en faveur des petites installations, quelques dizaines en tout. Pour elles, l'obligation

de raccordement, jugée trop onéreuse, levée déjà en 2025, a été maintenue et les prix seront à la baisse.

## Cadre tarifaire transparent

Pour éviter toute critique, le Conseil d'État semble avoir pris soin d'obtenir l'accord explicite de la commission consultative sur les RTS et du surveillant fédéral des prix, qui avait fait subitement des misères aux SIG en 2025.

«Le surveillant des prix a souligné la très bonne collaboration avec les autorités genevoises et le travail mené par le Canton pour faire évoluer le dispositif dans un souci d'amélioration continue, souligne le Conseil d'État dans son communiqué. Le gouvernement poursuit ainsi son objectif de garantir un cadre tarifaire transparent, proportionné et équilibré, dans l'intérêt des consommatrices et des consommateurs.»

Lors de son point de presse, le Conseil d'État a également annoncé avoir renoncé à indexer les salaires de la fonction publique. Il a pris acte également de l'échec du référendum contre le déclassement des Corbillettes à Vernier. Il manquait 247 signatures au compteur. En revanche, le référendum sur le déclassement de Seymaz-Sud a abouti.

## Marc Bretton



Les services industriels du canton devront composer avec une baisse de leurs recettes l'an prochain (image d'illustration). Laurent Guiraud